

Spécial Optimisation et sécurisation du processus d'admission

Mise à jour des données relatives aux chefs d'établissement



Mise à jour des noms des chefs d'établissement en amont de la phase d'admission. Il est essentiel en cas de changement depuis la phase de paramétrage d'automne, de mettre à jour l'identité du chef d'établissement qui sert à sécuriser juridiquement les notifications de refus dans les formations sélectives affichées aux candidats dès le 02 juin, et de s'assurer que les décisions sont, pour chaque établissement concerné, bien signées par l'autorité compétente.

Afin de garantir la sécurité juridique de ces notifications, il est primordial de vérifier sur votre site de gestion, rubrique « **Etablissement - Paramétrage** », les informations actuellement présentes pour vous assurer que l'identité du chef d'établissement est à jour, et le cas échéant, procéder à la mise à jour au plus tôt.

Optimiser le processus d'admission

✓ En classant suffisamment

Il est rappelé aux formations sélectives que le classement d'un nombre suffisant de candidats doit permettre, au regard de l'expérience des années antérieures, d'anticiper les habituelles défections de candidats et s'assurer d'atteindre la totalité des capacités d'accueil en fin de procédure.

Des classements suffisamment longs permettent :

- ✓ D'éviter ou de limiter le nombre de places vacantes en fin de phase principale
- ✓ D'augmenter le nombre d'admis dans le cadre de la phase principale
- ✓ D'éviter ou de limiter l'étude de dossiers dans le cadre de la phase complémentaire et de la prise en charge CAES

En BTS et en BUT, en plus de l'application des taux minimaux, disposer d'une liste de classement d'élèves de Bac pro pour les BTS et de Bac techno pour les BUT suffisamment longue est une condition pour remplir les formations.

✓ En utilisant le surbooking ou l'appel par bloc

Saisir le nombre de candidats à appeler

La saisie des données d'appel est possible depuis le 10 mai 2022.

Le nombre de candidats à appeler correspond au nombre de candidats auxquels une proposition d'admission est faite sur Parcoursup pour chaque formation.

Ce nombre doit être déterminé en tenant compte du nombre de places offertes sur Parcoursup, qui peut être augmenté d'un « taux d'appel supplémentaire » dit de surbooking. Ce taux d'appel supplémentaire est plafonné à 20% maximum pour toutes les formations.

Il peut être augmenté jusqu'à 50% si le responsable de la formation estime, au regard de son expérience de recrutement, qu'il est possible de faire plus de propositions. Dans ce cas, une demande est à faire auprès de la DRAIO via la rubrique contact.



[La saisie des données d'appel](#)

Le nombre de candidats à appeler est modifiable tous les jours par la personne qui dispose des droits de mise à jour des DA (dans la rubrique « compte » « gestion des utilisateurs » « consulter la liste des utilisateurs possédant le droit sur la saisie des données d'appel »).

La saisie des DA doit se faire au plus tard au 20 mai 2022, via la rubrique « Admission – Suivi des admissions – Cliquer sur Saisir le nombre de candidats à appeler OU Saisir le Nombre de places ».

L'Appel d'un bloc de candidats

Le pilotage des données d'appel par bloc a pour objectif d'accélérer le rythme des admissions en permettant que le nombre de candidats recevant une proposition puisse dépasser temporairement la capacité d'accueil de la formation en faisant un nombre important de propositions d'admission dès le 1^{er} jour de la phase d'admission, l'objectif étant qu'en fin de phase principale les capacités d'accueil soient respectées.

L'appel d'un bloc peut être utilisé par les formations ayant une expérience de leur profil de recrutement et c'est au responsable de la formation d'évaluer un rapport bénéfice/risque. Il revient au responsable de la formation, habilité par le chef d'établissement, de définir dans la limite qui lui sera indiquée par le SCN Parcoursup (Bloc maximum d'appel), le nombre de candidats du bloc qui auront une proposition d'admission dès le 2 juin.

[Principes et modalités de l'appel par bloc](#)
[Saisir un appel par bloc](#)

La saisie des appels par bloc pourra intervenir à partir du 21 mai 2022 et devra être définie avant le 25 mai 2022.



La saisie des Données d'Appel (nombre de places et nombre de candidats à appeler par formation ou par groupe) avant le 20 mai est un préalable à la définition du bloc maximum d'appel par le SCN de Parcoursup.

Une fois le bloc maximum fixé, la saisie du bloc souhaitée pour la formation sera possible et devra se faire depuis la rubrique « Admission – Suivi des admissions – Cliquez sur les 2 traits de la colonne Appel par bloc de candidats ».

✓ **En Optimisant la bascule des places des groupes épuisés**

La bascule de places d'un groupe réglementaire à un autre groupe est possible dès qu'elle est autorisée au niveau national dans le respect de principes définis qui conditionnent cette bascule :

- Épuisement de la liste de candidats alors que des candidats sont en attente dans le ou les autres groupes ;
- Respect de l'engagement de l'établissement à classer une proportion de dossiers suffisants.

Pour rappel, comme indiqué dans la note de cadrage et d'appui à la fixation des taux minimum de bacheliers technologiques en BUT du 22 mars 2022, la bascule de places laissées vacantes en cas d'épuisement des listes de bacheliers technologiques sera conditionnée à la réalisation d'un classement d'au moins 60% des dossiers de candidats technologiques.

- La bascule des places uniquement dans les groupes avec des candidats encore en attente ;
- Conservation de quelques places pour la procédure complémentaire et la CAES pour les candidats sans solution et ceux qui souhaitent faire de nouvelles candidatures.

La bascule n'est pas automatisée et nécessite un suivi quotidien de l'admission, par le responsable de la formation qui doit formuler sa demande auprès de la DRAIO.

Nouveau : pour fluidifier et faciliter le traitement de vos demandes de bascule, chaque établissement aura un référent à la DRAIO qui se chargera de répondre individuellement à chaque demande formulée via la rubrique contact.

Une prochaine Draiosup sera dédiée à la mise en œuvre de la bascule de places.

↳ Sécurisation des processus de classement et du processus d'admission

Les principes et les modalités du pilotage des DA sont explicités dans la note de cadrage « Pilotage des données d'appel » disponible sur votre site de gestion, dans la rubrique « Documentation - Phase d'admission ».



Le pilotage des DA sous la responsabilité des chefs d'établissement est essentiel pour la qualité de phase d'admission et assure le remplissage des formations.

Ces données sont à gérer dans la rubrique « Admission - Semaine de contrôle et de vérification » de votre site de gestion.

Phase de vérification des classements et des données d'appel

La phase de vérification et de validation des DA saisies par les responsables des formations est organisée du 23 au 25 mai 2022. Elle inclut la vérification des classements, la vérification et la validation du nombre de candidats à appeler, et si la formation y a recours, de « l'Appel d'un bloc » de candidats.

Avant le début de la phase d'admission, la validation des DA est primordiale car elle confirme l'exactitude de la saisie faite.

Dès lors que l'ensemble des éléments ont été vérifiés, vous devrez procéder à la validation pour chaque formation depuis la rubrique « Admission – Semaine de contrôle et de vérification ». Depuis la colonne « Action » cliquez sur « Valider – Valider les données d'appel de cette formation – Confirmer ». Après confirmation, l'interface « passe au vert ».

Pour chaque nouvelle modification des DA, la validation devra être renouvelée.



L'absence de validation des DA au 25 mai 2022 à 14h, entrainera une validation automatique par le SCN Parcoursup mais sans prise en compte du surbooking ou de l'appel par bloc.



[Période de contrôle et de vérification](#)
[Comment vérifier et sécuriser les classements](#)
[Appui aux établissements dans la vérification des classements](#)

La note de cadrage « **Sécurisation des remontées des classements et du processus d'admission Parcoursup** » ainsi que l'ensemble des éléments d'accompagnement (Pas-à-Pas, vidéos ou notes de cadrage) sont accessibles via l'espace « **Documentation** » ou via une carte mentale disponible dans la rubrique « **Admission – Mode d'emploi** ».

Un guide pratique – [Les données d'appel et la gestion des admissions](#) est également disponible sur le site de la [DGESIP](#).



Il ne pourra être procédé à aucune modification des DA dans les 24 heures précédant l'ouverture de la phase d'admission, soit à compter du 1^{er} juin 2022, 14 heures.

Une vérification des DA saisies par chaque établissement (ou groupement d'établissement) sera également réalisée par le SCN et les services académiques.

Une remise à zéro des DA est effectuée à partir du 23 juin : le nombre de candidats à appeler se fera à hauteur du nombre de places dans la formation (ou le cas échéant, dans le groupe). Avant cette date, **il est nécessaire de vérifier vos DA tous les jours et d'ajuster si besoin le surbooking éventuel** appliqué au nombre de candidats à appeler.